

SAC-881109

UNIVERSITÉ DE MONCTON

101^e réunion du

SÉNAT ACADEMIQUE

Les 9 et 10 novembre 1988 9 h

Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Julian Barbalata
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Julien Chiasson
Nathalie Chiasson
Gregory D'Souza
Léandre Desjardins
Annie Doucet
Jeannette Doucet
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Caroline Lanteigne
Denis Laroche
Léonard J. LeBlanc

PRÉSENTS

Claude Loiseau
Gary Long
Colette Martin
Serge Morin
Marie-France Pelletier
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Thomas Richard
Omer Robichaud
Rodolphe Savoie
Narendra Srivastava
Néré St-Amand
Vance Toner
Émilien Vermette
Francis Weil
Margarita Yuste
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Paul-Émile Benoit,
secrétaire temporaire

EXCUSÉS: Albert Lévesque et Gilles Long

ABSENTS: Gérald Boudreau et Normand Carrier

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-880824.....	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	5
	7.1 (7.2) Comité des programmes: mandat et composition.....	5
	7.2 (7.3) Doctorat d'honneur: éligibilité.....	5
	7.3 (7.6) Normes linguistiques: propositions.....	6
	7.4 (11) La FESR et la promotion de la recherche: espaces de recherche et reconnaissance des groupes de recherche.....	12

7.5 (14) Nombre d'étudiants(es) en 1re année	12
7.6 (15) Distribution des notes	13
7.7 (16.2) Librairie acadienne: son rôle	13
8. BA (MAJEURE LINGUISTIQUE): SUIVI DES RÉOLUTIONS 08 ET 09-SAC-880215	13
8.1 Sélection des cadres	13
9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-881024	14
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-881024	14
17. ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE	15
11. PROCÉDURES D'APPRÉCIATION ET D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES EXISTANTS	16
12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	17
12.1 Faculté des arts	17
12.11 Conditions d'admission	17
12.2 Faculté des sciences de l'éducation	17
12.21 BEd (Technologie des affaires)	17
12.22 Certificat d'éducation spéciale	18
12.3 Faculté des sciences sociales	18
12.31 Mineure en démographie	18
12.32 Cours à option en économie	18
12.4 École des sciences forestières	19
12.5 Centre universitaire de Shippagan	19
12.51 Diplôme de secrétariat bilingue	19
12.52 Diplôme en techniques administratives	19
12.53 DSS offert au CUS	19
12.6 Éducation permanente	20
12.61 Certificat de formation complémentaire	20
12.62 Nouveau cours	20
12.7 Faculté d'administration	21
12.71 Certificat de management	21
12.8 Modification au règlement universitaire 6.2	21
13. NOMINATION	21
13.1 Comité conjoint de la planification	21
14. LE SÉNAT: SON RÔLE, SES FONCTIONS	21
15. STATISTIQUES: INSCRIPTIONS 1988-1989	22
16. AVIS DE MOTION: MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES (4.1.1, 4.3 ET 5.3)	22
18. AFFAIRES NOUVELLES	22
18.1 Trame horaire	22
18.2 Évaluation de l'efficacité du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche	22

19.	PROCHAINE RÉUNION	23
20.	CLÔTURE	24
	ANNEXES	25
	ANNEXE A: Comité des programmes: mandat et composition.....	
	ANNEXE B: Docteur d'honneur: éligibilité.....	
	ANNEXE C: Normes linguistiques: propositions.....	
	ANNEXE D: La FESR et la promotion de la recherche: espace de recherche et reconnaissance des groupes de recherche.....	
	ANNEXE E: Procès-verbal CCJ-881024	
	ANNEXE F: Rapport du Comité d'étude de la formation générale.....	
	ANNEXE G: Rapport du Comité des programmes.....	
	ANNEXE H: Statistiques: inscriptions 1988-1989.....	

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. En l'absence de Gilles Long, Paul-Émile Benoit sera le secrétaire de l'assemblée. Tous les membres sont d'accord. Le Président. souhaite la bienvenue à tous et à toutes à cette séance du Sénat. Bienvenue toute spéciale aux nouveaux membres: Annie Doucet, étudiante au CUS et à Serge Morin, professeur au CUM. Les personnes suivantes se sont excusées: Albert Lévesque et Gilles Long.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

3. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Gilberte Couturier LeBlanc (1988 05 03), relative à la mise sur pied d'un comité qui aurait pour mandat de trouver des idées pour donner un nouvel essor à l'Université pour le prochain quart de siècle.

4.2 Accusé de réception de la précédente, par Gilles Long (1988 08 25).

4.3 Lettre de Arsène Richard (1988 09 19) afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant: "réfléchir sur le Sénat, sur ses fonctions, ses pouvoirs, ses façons de faire". Cette rubrique a été placée à l'ordre du jour.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 01-SAC-881109

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Arsène Richard

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

8.1 - Sélection des cadres, suite à donner aux résolutions 05 et 06-SAC-870920;

18 - Affaires nouvelles

- Trame horaire
- Évaluation de l'efficacité du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-880824

R 02-SAC-881109

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Colette Martin

"Que le procès-verbal SAC-880824 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.2) Comité des programmes: mandat et composition

(Voir l'annexe A)

Léonard J. LeBlanc explique les changements proposés.-

R 03-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que les modifications aux attributions et à la composition du Comité des programmes soient adoptées par le Sénat et que dans la composition, au 3e paragraphe, on ajoute la phrase «De préférence, les personnes choisies font partie de différentes facultés ou écoles détachées»."

Après discussion, il est accepté "qu'un membre sénateur peut terminer son mandat au CPR même s'il cesse d'être sénateur". Cette phrase sera ajoutée.

Vote unanime ADOPTÉ.

R 04-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que la date d'entrée en vigueur de ce règlement soit le 1er juin 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

7.2 (7.3) Doctorat d'honneur: éligibilité

(Voir l'annexe B)

Monsieur le Président précise qu'un document a été expédié aux membres par le Secrétaire.

- Quant au nombre de candidatures, six c'est beaucoup pour une petite université.
- À l'avenir l'on devrait s'abstenir de donner un doctorat d'honneur à une personnalité politique encore en fonction.
- Au cours des dernières années, peu de scientifiques ont été honorés.
- Quant à la présence du Chancelier au Comité, le BDS étudiera la question et fera une recommandation au Sénat.

7.3 (7.6) Normes linguistiques: propositions

(Voir l'annexe C)

R 05-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que le Sénat travaille en Comité plénier pour l'étude du document sur les normes linguistiques [rubrique 7, (7.6)] pour environ une demi-heure si nécessaire."

Vote unanime ADOPTÉ.

Le Comité plénier est présidé par Louis-Philippe Blanchard. Reprise de la réunion régulière.

PAUSE 10 h 55
REPRISE 11 h 20

R 06-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Sénat adopte la définition suivante:

«Maîtriser la langue, c'est avoir la connaissance des règles et des procédés qui en déterminent l'usage aux plans de l'orthographe, de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire, et qui permettent d'exprimer avec clarté et précision les idées tout en les organisant en un ensemble cohérent».

- Dans ce contexte, que le Sénat reconnaisse des normes linguistiques touchant les deux aspects suivants: organisation de la pensée d'une part, le respect de l'orthographe et des règles grammaticales, d'autre part.
- Quant à "l'organisation de la pensée", la norme à atteindre est la capacité d'énoncer ses idées avec logique et de façon structurée selon le style et le vocabulaire propres aux divers champs d'activités et d'études auxquels les étudiants et étudiantes auront à s'adonner.
- Quant au "respect de l'orthographe et des règles grammaticales", la norme à atteindre n'est autre que la connaissance et l'application adéquate des usages admis en français international."

Vote unanime ADOPTÉ.

R 07-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Puisque l'acquisition d'une bonne organisation de la pensée fait partie intégrante de la formation universitaire, il est proposé que chaque unité pédagogique définisse ses objectifs à cet égard, décèle les faiblesses éventuelles, en rende les étudiants et les étudiantes conscients et adopte des moyens pour y remédier, que chaque unité pédagogique présente à son Conseil de faculté ou école un rapport annuel portant sur le

Sur la proposition principale telle qu'amendée (09 et 10)

"Que chaque unité pédagogique s'assure que toute la documentation diffusée en français au public étudiant, et à plus forte raison celle qui lui est vendue, soit rédigée dans un français correct.

Qu'à cet effet, que le Sénat demande au Comité permanent des normes linguistiques de proposer des modalités d'application qui seront ramenées au Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

R 11-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que la politique linguistique de l'Université soit reproduite dans le Répertoire de l'Université."

Vote unanime ADOPTÉ.

P 12-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Qu'un examen de compétence portant sur le respect de l'orthographe et des règles grammaticales soit instauré et que sa réussite devienne une condition d'obtention de tout diplôme de baccalauréat, et que le Comité sur les normes linguistiques explore la possibilité d'intégrer cet examen de compétence aux procédures d'évaluation du cours FR 1886."

AMENDEMENT

P 13-SAC-881109

Il est proposé par Samuel Arseneault et appuyé par Simone Rainville

"Qu'un examen de compétence portant sur le respect de l'orthographe et des règles grammaticales soit instauré; que cet examen soit facultatif; que sa réussite soit attestée par un certificat."

Vote Pour 2 Contre 36 REJETÉ.

P 14-SAC-881109

Il est proposé par Jeannette Doucet et appuyé par Denis Laroche

"Que la proposition soit déposée pour étude à une prochaine réunion."

Vote Pour 6 Contre 32 REJETÉ.

DÉJEUNER 13 h 15
RETOUR 14 h 35

R 20-SAC-881109

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Jeannette Doucet

"Qu'un service d'aide en français pour le personnel et les étudiants(es) de la communauté universitaire soit créé dans chacune des trois constituantes de l'Université de Moncton."

P 21-SAC-881109

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Claude Loiseau "Qu'on réfère cette proposition en comité."

Vote Pour 11 Contre 13 REJETÉ.

AMENDEMENT

PROPOSITION

Il est proposé par Simone Rainville et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que le Sénat approuve en principe la création d'un service d'aide en français pour le personnel et les étudiants(es) de la communauté universitaire pour chacune des trois constituantes de l'Université de Moncton."

Le Président déclare que cet amendement n'est pas recevable.

Vote sur la proposition principale (20)

"Qu'un service d'aide en français pour le personnel et les étudiants(es) de la communauté universitaire soit créé dans chacune des trois constituantes de l'Université de Moncton."

Vote Pour 21 Contre 12 ADOPTÉ.

R 22-SAC-881109

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Narendra Srivastava

"Qu'un comité du Sénat composé de membres du Comité des normes linguistiques, du département d'études françaises, du département de traduction et langues, du CRLA, de la Faculté des sciences de l'éducation et du CUS et CUSLM soit mandaté pour mettre sur pied le ou les service(s) d'aide en français à l'Université de Moncton."

Vote Pour 23 Contre 3 ADOPTÉ.

R 23-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que le Sénat remercie le Comité des normes linguistiques pour le travail fait à ce jour."

Vote unanime ADOPTÉ.

7.4 (11) La FESR et la promotion de la recherche: espace de recherche et reconnaissance des groupes de recherche (Voir l'annexe D)

À la dernière réunion du Sénat, les recommandations 7 à 10 avaient été déposées sur le bureau.

R 24-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le Sénat adopte les recommandations 1, 2, 3, 4, 5 et 6." Christophe Jankowski explique le rapport.

Vote unanime ADOPTÉ.

P 25-SAC-881109

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Thomas Richard

"Que le Sénat reconsidère les recommandations 7, 8, 9 et 10." Vote

Pour 4 Contre 24 REJETÉ.

R 26-SAC-881109

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Thomas Richard

"Que le Sénat favorise le principe d'une plus grande souplesse dans l'attribution des crédits de dégrèvement de recherche, de la nécessité de dégrèvement de recherche de deux ou trois années et de la parité entre la recherche individuelle et en groupe pour fins de dégrèvement."

Vote Pour 23 Contre 3 ADOPTÉ.

7.5 (14) Nombre d'étudiants(es) en première année

Le Président attire l'attention des membres sur les statistiques qui ont été fournies par le Secrétaire général.

	CUM	CUS	CUSLM	U. DE M.
1988	1063	180	327	1570
1987	1021	189	300	1510
1986	989	144	304	1437

7.6 (15) Distribution des notes

Léonard J. LeBlanc signale une correction à apporter au document "Distribution des notes" qui a été reçu au Sénat du mois d'août. A la page 211 du procès-verbal SAC-880924, la moyenne du groupe en sciences forestières devrait être de 1.9 au lieu de "1.7".

7.7 (16.2) Librairie Acadienne: son rôle

Au procès verbal SAC-880924, à la page 18 on devrait lire 16.2 au lieu de "15.2".

Monsieur Collette informe les membres qu'il a formé un comité afin d'étudier le rôle des Librairies Acadiennes. Ce comité fera des recommandations. Les trois personnes membres de ce comité sont: Anne-Marie Arseneault, Victor Ross et Normand Dionne. Le comité devrait se mettre en marche prochainement.

Les recommandations seront faites en temps pour le prochain budget. Les usagers des deux Librairies Acadiennes seront consultés. La lettre de Gérard Snow a été remise au Comité.

PAUSE 4 h 15
REPRISE 4 h 30

8. BA (MAJEURE LINGUISTIQUE): SUIVI DES RÉSOLUTIONS 08 ET 09-SAC-880215

Léonard J. LeBlanc explique qu'il devrait y avoir des cours à abolir pour faire place aux nouveaux cours de linguistique.

Fernand Arseneault explique que le travail est commencé, **mais** qu'il n'est pas terminé. Les propositions seront présentées au Conseil de la faculté et un rapport sera soumis au Comité des programmes, puis au Sénat de mars.

8.1 Sélection des cadres

Rappel des résolutions 05 et 06-SAC-870920

"Au terme d'un mandat, le poste est ouvert aux candidatures. Il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive."

"Dans le cas des d(constituantes (CUSLM et CUS), incluant les deux vice-recteurs et DSP, le deuxième mandat est de cinq ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

R 27-SAC-881109

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Arsène Richard

"Qu'on fasse un suivi de façon à attirer l'attention du Conseil sur les résolutions 05 et 06 du SAC-880920."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-881024

Voir l'annexe E)

R 28-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Barbalata

"Que le procès-verbal CCJ-881024 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-881024

Léonard J. LeBlanc explique qu'à la rubrique 3 (Doctorat en études françaises), on pensait soumettre au Comité conjoint une recommandation du Comité des programmes. Le travail n'est pas complété, donc le projet n'a pas été étudié. Le travail se complétera d'ici le mois de janvier et sera soumis au Comité conjoint. Nous reviendrons en mars prochain.

À la rubrique 4 (CUS: 2e année du DSS), nous avons une proposition du Comité conjoint, mais nous y reviendrons au même moment que la recommandation du Comité des programmes.

La rubrique 5 (Appréciation et évaluation des programmes existants) viendra au point 11 de l'ordre du jour.

R 29-SAC-881109

Il est proposé par Rodolphe Savoie

"Que la séance soit ajournée."

Vote Pour 23 Contre 3 ADOPTÉ.

Il est 16 h 55.

Le 10 novembre 1988

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Julian Barbalata
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Julien Chiasson
Nathalie Chiasson
Gregory D'Souza
Léandre Desjardins
Annie Doucet
Jeannette Doucet
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Caroline Lanteigne
Denis Laroche
Roland G. LeBel

PRÉSENTS

Léonard J. LeBlanc
Claude Loiseau
Gary Long
Colette Martin
Serge Morin
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Thomas Richard
Omer Robichaud
Rodolphe Savoie
Narendra Srivastava
Néré St-Amand
Vance Toner
Émilien Vermette
Francis Weil
Margarita Yuste
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Paul-Émile Benoit, secrétaire
temporaire

EXCUSÉS: Jean Ladouceur, Albert Lévesque, Gilles Long, Jean-Guy Rioux et Viateur Viel

ABSENTS: Gérald Boudreau et Normand Carrier

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h.

17. ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE
(Voir l'annexe F)

Monsieur le Président signale que les membres du Comité de la formation générale ont été invités à siéger à cette partie de la réunion. Ces membres sont: Naguy Helmy, Michel Massiéra et Adéline Toussaint.

R 30-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat siège en Comité plénier pendant 1 h 30."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur Louis-Philippe Blanchard agira comme président du Comité Plénier.

12 h 5 Fin du Comité plénier.

R 31-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Roland G. LeBel

"Que le Sénat mandate le Comité d'étude de la formation générale à préparer une version nouvelle de son rapport sur les programmes de baccalauréat avec spécialisation en prenant en considération les commentaires, suggestions et préoccupations des membres du Sénat, et qu'il soumette son rapport à la prochaine réunion du Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

R 32-SAC-881109

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Nathalie Chiasson

"Que le Sénat ajoute deux autres étudiants à la composition du Comité et qu'on s'assure que les trois étudiants viennent de facultés différentes et qu'un de ces étudiants soit du 2e cycle."

Vote unanime ADOPTÉ.

DÉJEUNER 12 h 10
REPRISE 13 h 40

11. PROCÉDURES D'APPRÉCIATION ET D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES EXISTANTS
(Voir l'annexe E)

Léonard J. LeBlanc explique que cet exercice a lieu dans le but de préciser et compléter la procédure déjà soumise au Sénat concernant l'évaluation des programmes. La prochaine version serait soumise à nouveau au Comité conjoint de la planification pour approbation.

R 33-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que le Sénat siège en comité plénier (30 minutes) pour recevoir les commentaires des membres au sujet des procédures de réévaluation des programmes (V. 4) et, en prenant en considération les commentaires et suggestions reçues, qu'une nouvelle version soit préparée et soumise au Comité conjoint de la planification pour approbation."

Vote Pour 36 Contre 1 ADOPTÉ.

Il est 13 h 50. L'assemblée se transforme en comité plénier présidé par Louis-Philippe Blanchard.

Reprise de la réunion régulière à 14 h 35.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir l'annexe G)

Léonard J. LeBlanc informe qu'il y aura d'autres recommandations qui viendront en mars 1989.

12.1 Faculté des arts

12.11 Conditions d'admission

R 34-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que soit ajouté, aux conditions actuelles d'admission à la Faculté des arts (voir page 86 du Répertoire 1988-1990), la mention suivante: La Faculté se réserve le droit de ne pas admettre le candidat ou la candidate dont la moyenne, dans l'ensemble des matières indiquées ici, est inférieure à 60%."

NOTA: Cette note devra être ajoutée aux conditions particulières, précédant immédiatement l'énumération de celles des autres provinces et pays étrangers.

Vote unanime ADOPTÉ.

12.2 Faculté des sciences de l'éducation

12.21 BEd (Technologie des affaires)

R 35-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Rodolphe Savoie

"Que le BEd (technologie des affaires) soit adopté tel que présenté à condition que ET 2610 et ET 3670 soient destinés aux étudiants et étudiantes de la Faculté des sciences de l'Éducation."

- Un membre demande une deuxième intervention, ce que le Président lui refuse.
- Le Président fait lecture de la procédure du code Morin.

P 36-SAC-881109

Il est proposé par Samuel Arseneault et appuyé par Julien Chiasson

"Que le membre en question puisse avoir droit à une 2e intervention."

Vote Pour 31 Contre 6 REJETÉ.

Monsieur le Président rejette le droit parce qu'il n'a pas obtenu l'unanimité.

Vote sur la proposition principale (35)

Vote Pour 35 Contre 2 ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 15
REPRISE 15 h 30

12.22 Certificat d'éducation spéciale

R 37-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les changements proposés au Certificat d'éducation spéciale soient acceptés tels que présentés."

Vote unanime ADOPTÉ.

R 38-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les changements proposés par la Faculté des sciences de l'éducation dans les objectifs de la maîtrise ès arts en éducation (psychopédagogie) et la maîtrise en éducation (psychopédagogie) soient adoptés tels que modifiés;

Que les titres et la description des cours suivants soient adoptés tels que modifiés: ED 6417, ED 6418 et ED 6420."

Vote unanime ADOPTÉ.

Correction: à la page 18, il faut lire: Ce cours peut faire suite à ED 6417 ...

12.3 Faculté des sciences sociales

12.31 Mineure en démographie

R 39-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que les admissions au programme de mineure en démographie soient suspendues."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.32 Cours à option en économie

R 40-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que les cours du document 18A soient ajoutés à la liste des cours à option en économie dans les programmes de spécialisation et de majeure en économie."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.4 École des sciences forestières

R 41-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Barbalata

"En fonction des informations reçues du Directeur de l'École des sciences forestières, que le Sénat accepte que la première année du programme des sciences forestières soit offerte au CUM."

Vote Pour 28 Contre 1 ADOPTÉ.

12.5 Centre universitaire de Shippagan

12.51 Diplôme de secrétariat bilingue

R 42-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Caroline Lanteigne

"Que les changements proposés au diplôme de secrétariat bilingue soient adoptés."

Corrections: à la page 21 du rapport, 2e ligne il faut lire langues au lieu de "langes"; à la dernière ligne il faut lire sousjacentes au lieu de "adjacentes".

- À la page 28, pour le cours BU 2712, quand on parle d'éthique il faut faire attention. Je verrais mieux comme titre "Code d'éthique et développement professionnel".
- VRER: Pas de problème à faire cette correction.

Vote unanime ADOPTÉ.

12.52 Diplôme en techniques administratives

Léonard J. LeBlanc précise que la Directrice de l'Éducation permanente recommande ce diplôme.

R 43-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Gregory D'Souza

"Que le CUS offre le diplôme de techniques administratives à l'Éducation permanente."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.53 DSS offert au CUS

R 44-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Pourvu que les résultats de l'étude de faisabilité demandée par le Comité conjoint de la planification démontre qu'il est possible de procéder selon les modalités définies dans le rapport d'évaluation de la Faculté des sciences et de génie,

que le Sénat se prononce en faveur de l'implantation de la 2e année du DSS au CUS."

AMENDEMENT

R 45-SAC-881109

Il est proposé par Georges François et appuyé par Léandre Desjardins

"Que l'on remplace «selon les modalités définies dans le rapport d'évaluation de la Faculté des sciences et de génie» par "selon les modalités définies dans un rapport d'évaluation à jour de la Faculté des sciences et de génie et approuvé par le Comité des programmes".

Vote unanime ADOPTÉ.

Sur la proposition principale telle qu'amendée (44 et 45)

"Pourvu que les résultats de l'étude de faisabilité demandée par le Comité conjoint de la planification démontre qu'il est possible de procéder selon les modalités définies dans un rapport d'évaluation à jour de la Faculté des sciences et de génie et approuvé par le Comité des programmes, que le Sénat se prononce en faveur de l'implantation de la 2e année du DSS au CUS."

Vote Pour 27 Contre 2 ADOPTÉ.

12.6 Éducation permanente

12.61 Certificat de formation complémentaire

R 46-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que chaque certificat de formation complémentaire (CFC) soit composé de 1 tronc commun de 9 crédits de cours ED et de 3 unités de formation (une unité de formation = 9 crédits de cours)."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.62 Nouveau cours

R 47-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Serge Morin

"Que le cours NG 2613 soit créé avec l'ajout suivant: réservé aux étudiants de l'Éducation permanente."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.7 Faculté d'administration 12.71
Certificat de management

R 48-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les changements proposés dans le certificat de management soient adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.8 Modification au règlement universitaire 6.2

R 49-SAC-881109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que les modifications au règlement 6.2 soient adoptées."

Vote Pour 12 Contre 8 ADOPTÉ.

13. NOMINATION

13.1 Comité conjoint de la planification

R 50-SAC-881109

Mises en candidature:

Lorraine Y. Bourque Proposeur: Léonard J. LeBlanc

Julien Chiasson Proposeur: Samuel Arseneault

Le vote est pris par scrutin. Les membres auront à voter pour une personne. La personne qui récoltera le plus de votes sera nommée audit comité.

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit

Marie-Paule Martin

Suite aux résultats du scrutin, Monsieur le Président proclame l'élection de Lorraine Y. Bourque au Comité conjoint de la planification.

14. LE SÉNAT: SON RÔLE, SES FONCTIONS

R 51-SAC-881109

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Colette Martin

"Que cette rubrique soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion après «Affaires découlant du procès-verbal»."

Vote unanime ADOPTÉ.

15. STATISTIQUES: INSCRIPTIONS 1988-1989

(Voir l'annexe H)

Monsieur le Président explique que le document a été expédié aux membres.

**16. AVIS DE MOTION: MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS
UNIVERSITAIRES (4.1.1, 4.3 ET 5.3)**

Léonard J. LeBlanc explique que normalement il aurait dû avoir un document à remettre aux membres. Cette question sera reprise à la prochaine réunion.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Trame horaire

Rubrique reportée à la prochaine réunion.

18.2 Évaluation de l'efficacité du vice-rectorat à
l'enseignement et à la recherche

Un membre explique qu'il voudrait noter son inquiétude devant la lenteur de l'étude de certains dossiers. Sans chercher à faire la critique de quiconque, il souhaite obtenir quelques explications et voir s'il n'y aurait pas moyens d'accélérer les choses.

Président: Les questions académiques soulevées sont souvent fort complexes et nécessitent très souvent des études en comité et des consultations coûteuses en temps. Le Président invite le Vice-recteur à donner quelques commentaires sur la question.

Le Vice-recteur souligne que certaines lenteurs du passé étaient dues à l'accumulation de dossiers alors que l'équipe administrative du CUM était, à plusieurs reprises, disséminée par la maladie. Depuis lors, la situation s'est grandement améliorée. Il reste toutefois que les dossiers traités au vice-rectorat sont fort complexes et souvent de nature à rendre un travail rapide difficile, voire même impossible (ex. formation générale), comme c'est le cas dans les autres universités d'ailleurs. La structure administrative existante, qui fait qu'un trop grand nombre de personnes (doyens, directeurs, etc.) relèvent du vice-recteur ou du vice-rectorat compliquent également le fonctionnement. S'ajoutent les nombreux comités qui relèvent du vice-rectorat. Le résultat: une charge excessivement lourde considérant le nombre de personnes impliquées. Compte tenu du contenu des rapports présentés ici au Sénat, par le Comité d'étude des conseils de facultés et d'écoles et des programmes pluridisciplinaires, j'ai déjà déclaré l'intention de présenter certaines recommandations (ex. mandat et composition du Comité des programmes) en vue de simplifier, dans la mesure du possible, le fonctionnement du secteur de l'enseignement et de

la recherche, y compris bien sûr celui du vice-rectorat. La perfection n'est pas de ce monde et il y a toujours place pour des améliorations. Voilà pourquoi je suis ouvert aux suggestions. Attention toutefois, la situation n'est pas toujours aussi simple qu'on voudrait la décrire et le consensus qui est très souvent nécessaire pour qu'un dossier comme celui de la formation générale avance réellement est très difficile à réaliser lorsqu'il y a de nombreux intervenants.

Président: Il arrive trop fréquemment que des dossiers émanant de membres du corps professoral sont acheminés directement à mon bureau ou à celui du vice-recteur sans passer par la voie normale des directeurs ou doyens des écoles ou facultés. Il s'ensuit des retards inévitables dans l'obtention des avis et recommandations de ces personnes. Les gens pensent toujours que cela ira plus rapidement.

Ne serait-il pas mieux de retourner le dossier en question à la personne et de lui expliquer la voie à suivre?

Président: C'est ce que l'on fait, mais cela occasionne des délais inévitables.

Un autre membre se sent mal à l'aise que l'on discute de cette question au Sénat. Ce serait à son avis une question hors d'ordre.

Président: J'ai pleine confiance en l'équipe qui m'entoure. Les gens ne se rendent pas toujours compte de toute la complexité des dossiers. Comme on ne visait aucunement des personnes, mais plutôt une structure administrative, il est important de fournir des explications. Voilà pourquoi j'ai accepté _é ce point à l'ordre du jour.

Un membre de rétorquer "le problème de base c'est qu'il y a concentration de pouvoir dans la haute administration. La solution serait la remise de pouvoir à un niveau inférieur, comme aux départements par exemple".

Président: Il ne s'agit pas de pouvoir mais bien de responsabilités. Le pouvoir appartient au Conseil des gouverneurs.

Un membre de répliquer: "J'ai tout de même l'impression qu'il y a concentration de pouvoir dans la haute administration".

19. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 9 mars 1989 à 9 h.

20. CLÔTURE

R 52-SAC-881109

Il est proposé par Rodolphe Savoie

"Que la séance soit levée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Il est 17 h 30.

Certifié conforme
par le secrétaire général

Novembre 1988